



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 mai 2019  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-treizième session  
Point 66 de l'ordre du jour  
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité  
Soixante-quatorzième année

## Consolidation et pérennisation de la paix

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. En avril 2018, lors d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et dans le cadre de l'un de mes exposés au Conseil de sécurité, j'ai réaffirmé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Dans les résolutions jumelles adoptées en 2016 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité), les États Membres ont souligné que si c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité de la consolidation et de la pérennisation de la paix, la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, peut en faire davantage pour bâtir des sociétés pacifiques et résilientes. Dans mon rapport de 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix ([A/72/707-S/2018/43](#)), j'ai décrit les progrès accomplis dans l'application des résolutions et formulé des recommandations précises en vue de combler les lacunes existantes. Dans le présent rapport d'étape, présenté en application du paragraphe 3 des résolutions jumelles sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (résolution [72/276](#) de l'Assemblée générale et résolution [2413 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité), je fais le point sur la suite donnée aux recommandations et aux propositions figurant dans mon précédent rapport, notamment celles relatives au financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Sur les 42 recommandations que j'ai formulées dans mon rapport de 2018, 38 sont en cours d'application. Les progrès ont été limités en ce qui concerne quatre recommandations relatives au financement, une question qui est de la prérogative des États Membres. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'ensemble, il est trop tôt pour mesurer les effets concrets que pourrait avoir l'application de bon nombre de ces recommandations. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [72/276](#), je présenterai, au cours de sa soixante-quatorzième session, un rapport détaillé sur la poursuite de la mise en œuvre de la résolution [70/262](#) et sur la suite qui aura été donnée aux recommandations et propositions figurant dans mon rapport de 2018.



## **II. Renforcement de la cohérence des politiques et des opérations aux fins d'un meilleur appui à la consolidation et la pérennisation de la paix**

2. Le message central de mon rapport de 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix était qu'il est nécessaire de renforcer la cohérence de l'action menée à l'échelle internationale à l'appui des gouvernements nationaux et des populations. On constate depuis 2016 une augmentation continue du nombre de documents finals des organes intergouvernementaux de l'ONU, dont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme, qui concernent le concept de « pérennisation de la paix », avec plus de 80 documents de ce type par an en 2017 et 2018. Mieux, de nombreux États Membres ont intégré une démarche de pérennisation de la paix dans leurs politiques nationales.

3. La Commission de consolidation de la paix, instance intergouvernementale souple et spécialisée, a continué de promouvoir la cohérence des politiques menées en faveur des pays qui sont touchés par un conflit en réunissant des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies dans le cadre de débats thématiques ou régionaux ou de débats consacrés à certains pays. Les réunions tenues sur la Colombie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine, le Sahel, la Sierra Leone et le Sri Lanka, entre autres pays et régions, ont permis d'examiner régulièrement les problèmes et les risques qui existent aux niveaux national et régional sur les plans politique et socioéconomique et dans les domaines du développement et de la sécurité. La Commission a encore assis son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, à l'heure où celui-ci examine le mandat des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales ou décide de les réduire, en application des déclarations de sa présidence publiées sous les cotes [S/PRST/2017/27](#) et [S/PRST/2018/20](#). Dans ces déclarations, le Conseil a réaffirmé son intention de solliciter régulièrement les conseils spécialisés, stratégiques et ciblés de la Commission, de les examiner et de s'en inspirer et il a défini clairement le rôle de la Commission pour ce qui est de veiller à ce que l'accent soit mis tout particulièrement sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix et de développement, de favoriser les approches intégrées, de promouvoir le respect du principe de responsabilité, de mettre en commun les bonnes pratiques et de faciliter l'établissement de partenariats plus larges.

4. Par exemple, pour qu'une décision informée puisse être prise en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Commission de consolidation de la paix a fourni des avis écrits au Conseil de sécurité sur les composantes consolidation de la paix du mandat. Dans la perspective de la reconfiguration du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau qui devrait avoir lieu en 2019 une fois le cycle électoral achevé (résolution [2458 \(2019\)](#) du Conseil), la Commission a organisé des réunions avant les délibérations du Conseil afin de lui faire part des vues de différentes parties prenantes sur la Guinée-Bissau. Un dialogue interactif informel s'est tenu entre le Conseil et la Commission avant que celui-ci ne se rende au Burkina Faso et au Mali en mars 2019 ; à cette occasion, le Conseil a été informé de l'action menée par la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix dans ces deux pays et dans la région du Sahel.

5. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre, la Commission de consolidation de la paix a tenu des débats consacrés à la problématique femmes-hommes dans les transitions et au financement de la promotion de l'égalité des genres dans la consolidation de la paix. Elle a également

organisé une réunion en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme en vue d'examiner les liens qui existent entre les questions de genre, la protection sociale, la paix et le développement.

6. En ce qui concerne le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix en tant que lien entre les autres organes intergouvernementaux, le premier dialogue interactif informel tenu le 26 mars 2019 entre celle-ci et l'Assemblée générale a été l'occasion de renforcer la coopération entre les deux organes et d'examiner les priorités en matière de pérennisation et de consolidation de la paix ; ce dialogue a abouti à la publication d'un résumé conjoint par la Présidente de l'Assemblée et le Président de la Commission. En 2018, le dialogue conjoint entre le Conseil économique et social et la Commission a été axé sur les liens entre les changements climatiques et les obstacles à la consolidation et à la pérennisation de la paix au Sahel. J'encourage la Commission à s'appuyer sur l'expérience qu'elle a acquise et à étudier les moyens de tirer davantage parti de son rôle consultatif et de son rôle d'intermédiaire pour contribuer au renforcement de la cohérence entre les organes principaux de l'ONU.

7. Mon initiative baptisée « Action pour le maintien de la paix » a conduit à l'adoption par 151 États Membres de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à renforcer les activités de maintien de la paix. Dans cette déclaration, les 151 États Membres mettent l'accent sur le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, l'importance d'un appui axé sur l'avenir et cohérent à la transition des missions des Nations Unies, l'adoption d'approches inclusives et participatives par les opérations de maintien de la paix et le rôle important joué par les partenariats dans l'obtention de résultats durables.

8. La prévention des crises est restée au cœur même de l'action menée en vue de pérenniser la paix. Comme je l'ai déjà souligné, la prévention des crises permet de sauver des vies, de réaliser des économies et de préserver les acquis du développement. La prévention efficace des conflits à elle seule permet aux pays touchés et à la communauté internationale d'économiser jusqu'à 70 milliards de dollars par an. La prévention des crises liées au climat est également un enjeu majeur de notre temps. C'est pourquoi j'ai fait de la prévention une priorité dans l'ensemble de l'action menée par l'Organisation aux niveaux national, régional et mondial et l'un des fils conducteurs des trois axes de réforme. J'ai décrit ma « plateforme de prévention » comme un outil interne de gestion axé sur la culture institutionnelle et l'organisation du travail permettant de tirer le meilleur parti possible des ressources et des capacités existantes à l'appui des États Membres. En utilisant des méthodes de prévention des risques et de renforcement de la résilience améliorées pour éclairer les débats régionaux tenus régulièrement sur la prévention en tenant compte des trois piliers (développement, droits de la personne et paix et sécurité), les entités des Nations Unies collaborent plus efficacement pour garantir aux États Membres un appui opportun et axé sur le renforcement de la résilience nationale et régionale face à un large éventail de risques qui pourraient compromettre les efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs du développement durable.

9. Assurer la cohérence de l'engagement opérationnel de l'Organisation autour des trois piliers et de sa collaboration avec tous les partenaires concernés demeure une priorité. Mon ensemble de réformes complémentaires visant à restructurer le pilier Paix et sécurité, à repositionner le système de développement et à revoir les processus et pratiques de gestion joue un rôle essentiel dans le renforcement de la cohérence. La priorité accordée à la parité des genres est l'une des questions transversales de ces réformes, comme je l'ai indiqué dans ma stratégie publiée en 2017. De même, des efforts sont faits pour promouvoir une représentation géographique équitable et faire

en sorte que le Secrétariat reflète mieux le caractère international de l'Organisation. Depuis janvier 2019, de nouvelles structures ont vu le jour. La cohérence du pilier Paix et sécurité a été renforcée grâce à la création de la structure politique et opérationnelle régionale unique qui soutiendra une approche plus holistique de la consolidation et de la pérennisation de la paix. L'établissement du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, composé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de l'ancien Département des affaires politiques, et la revitalisation du Bureau grâce au transfert de plusieurs postes ont également contribué au renforcement de la cohérence.

10. Les réformes devraient permettre d'améliorer l'appui intégré apporté par l'Organisation aux missions. Au titre du pilier Paix et sécurité, il s'agit, par exemple, d'évaluer l'alignement des stratégies régionales et des opérations de paix menées dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, de renforcer les efforts intégrés de consolidation et de maintien de la paix en République centrafricaine et au Mali sur la base des avantages comparatifs et d'encourager une meilleure coordination des efforts et l'adoption d'approches communes au Moyen-Orient, au Sahel et dans les Balkans occidentaux.

11. La planification et la gestion des processus de transition des missions des Nations Unies sont également une priorité. La transition d'une mission peut revêtir plusieurs formes, qu'il s'agisse de la réduction des effectifs ou du retrait d'une opération de paix multidimensionnelle, ou encore du passage d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle à une mission de maintien de la paix, à une mission politique spéciale ou à une équipe de pays des Nations Unies de taille réduite. Dans le cadre de leur projet conjoint relatif aux phases de transition des missions de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix continuent d'apporter un appui aux six pays prioritaires suivants : Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Mali, République démocratique du Congo et Soudan. Cet appui comprend notamment le déploiement de spécialistes de la transition, l'organisation de formations spécialisées, l'élaboration de documents directifs et la réalisation d'études sur les enseignements tirés de l'expérience. En février 2019, j'ai publié une directive de planification sur les processus de transition, qui s'appuie sur la politique de transition dans le contexte de la réduction des effectifs ou du retrait des missions des Nations Unies et la Politique d'évaluation et de planification intégrées et vient les compléter, l'objectif étant de favoriser une planification préalable conjointe fondée sur des analyses tenant compte des droits de la personne et des questions de genre et d'assurer un financement, une assistance opérationnelle et des effectifs suffisants.

12. Au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui réduit ses effectifs et se prépare à quitter la région d'ici à juin 2020, et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent avec leurs interlocuteurs gouvernementaux dans quatre États du Darfour en ce qui concerne les quatre priorités de la transition suivantes : l'état de droit (police, justice et système pénitentiaire) ; les solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; le renforcement des capacités en matière de droits de la personne ; l'accès immédiat des populations déplacées aux services de base. Pour appuyer la transition, l'équipe de pays des Nations Unies a accès à 15 millions de dollars provenant du budget statutaire de la MINUAD pour 2018/19 au titre des activités de programme. Pour intensifier ses activités et accroître sa présence aux côtés du Gouvernement dans tout le Darfour lorsque la MINUAD se retirera, elle aura besoin de ressources supplémentaires, provenant notamment du Fonds pour la consolidation de la paix.

13. En Haïti, la planification intégrée de la transition est en cours depuis l'élaboration, début 2018, de la stratégie de sortie assortie d'objectifs de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). La stratégie de transition est ancrée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021, qui reflète la vision à plus long terme découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour Haïti, y compris certains objectifs de la stratégie de sortie de la MINUJUSTH. Ma proposition concernant la présence future de l'Organisation dans le pays (mission politique spéciale et équipe de pays renforcée) fait ressortir le lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité, l'aide humanitaire, les droits de la personne et le développement, l'égalité des genres étant une question transversale, et la pertinence d'une vision intégrée à long terme permettant à l'Organisation des Nations Unies de fournir le plus efficacement possible un appui continu.

14. De plus, dans le cadre des transitions et des réductions d'effectifs, il est nécessaire de tenir systématiquement compte des questions de genre, en mettant à profit les compétences et les analyses pertinentes et en accordant l'attention voulue à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. À cet égard et comme suite aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2242 \(2015\)](#) et à mon rapport de 2017 sur les femmes et la paix et la sécurité ([S/2017/861](#)), un projet pilote conjoint est actuellement exécuté par le Département des opérations de paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. En 2018, il a contribué à l'organisation au Libéria et au Darfour d'ateliers d'analyse du conflit tenant compte des questions de genre, auxquels ont participé des représentantes d'organisations de femmes de la société civile et qui ont éclairé la planification de la transition au Darfour ainsi qu'un examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Libéria.

15. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui fait partie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, s'efforce d'aligner ses activités sur la nouvelle structure politique et opérationnelle régionale unique, travaillant en étroite collaboration avec les divisions régionales en ce qui concerne les priorités nationales et régionales. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix sont également renforcés par l'ensemble du pilier Paix et sécurité et y contribuent, la participation des acteurs politiques étant mieux liée à l'analyse, à la planification, aux programmes et aux ressources. En février 2019, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Directeur du Bureau régional du PNUD pour les États arabes ont effectué une mission conjointe au Soudan afin d'examiner les activités menées en vue du retrait des effectifs et des moyens de la MINUAD et du transfert des responsabilités au Gouvernement. De même, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu à Bangui avec la Sous-Secrétaire générale et le Sous-Secrétaire général susmentionnés afin d'étudier les modalités de l'appui conjoint que la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient apporter au pays à la suite de la signature, le 6 février 2019, de l'accord de paix par les groupes armés et le Gouvernement. Cette visite témoigne d'une plus grande coordination des efforts de consolidation de la paix et de maintien de la paix. Les deux Sous-Secrétaires généraux se sont également rendus au Mali afin d'assurer, en étroite collaboration avec mon Représentant spécial, un appui adéquat au pays dans le cadre de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de réfléchir à l'élaboration d'un cadre stratégique intégré avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et

l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

16. Le programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits est entré dans une nouvelle phase de cinq ans en décembre 2018. Le programme, qui s'appuie sur les points forts du pilier Paix et sécurité réformé, a pour objectif de faire en sorte que le nouveau système des coordonnateurs résidents reçoive un appui concerté. À l'heure actuelle, le Programme permet de financer 49 postes de conseiller(ère) pour la paix et le développement dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; ces conseillers et conseillères soutiennent les efforts nationaux visant à prévenir les conflits, à promouvoir le développement durable et à maintenir la paix tout en aidant le système des Nations Unies à recenser les possibilités de coopération. En Éthiopie, par exemple, le conseiller pour la paix et la sécurité a créé une cellule d'analyse conjointe, constituée de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui se réunissent pour effectuer des analyses interdisciplinaires et assurer la complémentarité des programmes exécutés par les différents organismes. De plus, les conseillers et conseillères pour la paix et la sécurité donnent aux parties prenantes nationales les moyens de renforcer les mécanismes et les capacités aux fins d'un dialogue inclusif, de la cohésion sociale et de la réconciliation. À Sri Lanka, la conseillère pour la paix et la sécurité appuie, en collaboration avec le HCDH et les institutions nationales, la création et la mise en opération du mécanisme de justice transitionnelle du pays.

17. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit continue de tirer parti des compétences techniques et des ressources spécialisées dans l'ensemble du système des Nations Unies. En République centrafricaine, le Tribunal pénal spécial, appuyé par la Cellule mondiale dans le cadre d'une initiative commune plus vaste visant à traduire en justice les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, a tenu sa première session en octobre 2018. Au Soudan du Sud, de concert avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, la Cellule mondiale soutient la mise en œuvre d'un plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits et à promouvoir l'application du principe de responsabilité. Conformément à la recommandation faite à l'issue de l'examen indépendant de la Cellule mondiale mené en 2018, la réforme du secteur de la sécurité fera partie de ses principaux domaines.

18. Le Groupe de travail interinstitutions sur l'apatridie constitue un autre exemple d'approche commune de l'analyse et de la programmation à l'échelle du système des Nations Unies. Les travaux du Groupe ont permis la production de directives actualisées, la mise en place d'un mécanisme destiné à améliorer la collecte et l'analyse de données, et l'adoption de mesures en visant à éliminer les lois relatives à la nationalité qui procèdent d'une discrimination fondée sur le genre. Créé en octobre 2018, le Mécanisme interorganisations de lutte contre l'insécurité liée au climat, composé de représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, travaille à mettre au point un cadre intégré d'évaluation des risques afin de favoriser une meilleure compréhension des liens entre les changements climatiques, la paix et la sécurité, la gouvernance et le développement durable.

19. Le système des Nations Unies pour le développement contribue de manière importante à atténuer les facteurs de crise, conformément à son mandat. Pour aider

les gouvernements et les populations à réaliser les objectifs de développement durable, il est essentiel de renforcer la collaboration en ce qui concerne les efforts déployés à l'échelle nationale dans les domaines de l'aide humanitaire, de la réduction des risques de catastrophe et de la consolidation de la paix. De plus en plus d'entités des Nations Unies ont intégré la consolidation et la pérennisation de la paix dans leurs plans stratégiques et 80 % d'entre elles offrent à leur personnel des directives et une formation techniques en matière d'analyse des conflits, de sensibilisation aux conflits et de pérennisation ou de consolidation de la paix. Certaines entités des Nations Unies, dont le Programme alimentaire mondial, collaborent avec des experts de la paix et de la sécurité pour déterminer la manière dont elles peuvent contribuer à la paix. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a pour sa part retenu une approche multirisques axée sur la prévention qui établit un lien entre, d'une part, la consolidation de la paix et, d'autre part, la réduction des risques de catastrophe et les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

20. Un des objectifs de la réforme du système pour le développement consiste à faire en sorte que les équipes de pays soient plus homogènes, plus efficaces et plus responsables, tout en privilégiant la fourniture d'un appui collectif intégré et l'obtention de résultats communs en vue de l'application du Programme 2030. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les coordonnatrices et tous les coordonnateurs résidents ont un rapport hiérarchique direct avec moi dans le cadre d'un système géré par le Bureau de la coordination des activités de développement, qui a récemment vu le jour. Chaque coordonnateur résident est impartial et indépendant et chargé de la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies et de la direction stratégique à donner en vue de la réalisation des objectifs de développement, notamment en facilitant une meilleure gestion des risques et une meilleure prévention des conflits, selon les exigences du contexte national. Il n'y a pas de solution unique et les entités des Nations Unies doivent veiller, collectivement, à répondre de manière mieux adaptée aux besoins de chaque pays. De manière plus générale, mes attentes en ce qui concerne l'amélioration de l'intégration de l'analyse, du suivi des risques et de la prévention, ainsi que la mise en place de stratégies régionales, exigent une étroite collaboration entre les entités des Nations Unies, notamment pour préserver les acquis en matière de droits de la personne et pour que les questions liées aux jeunes et au genre soient prises en compte dans l'analyse des conflits.

21. Sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'est doté d'une équipe chargée de la transition et du relèvement, qui est coprésidée par le PNUD, ONU-Femmes et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement met l'accent sur la fourniture d'un appui opérationnel à sept pays prioritaires – Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Niger, Nigéria, Somalie et Tchad, – pour favoriser les synergies entre action humanitaire et action pour le développement et renforcer les liens avec la consolidation de la paix, afin de promouvoir une approche mieux intégrée des crises et de favoriser la réalisation du Programme 2030.

22. Je réaffirme ma volonté de mettre en place un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui soit axé sur les résultats et adapté aux priorités de chaque pays. Il s'agira notamment de veiller à ce que les nouveaux plans-cadres de coopération reposent sur une analyse pluridimensionnelle des risques et à ce qu'ils soient plus dynamiques et adaptables en fonction de l'évolution du contexte national.

23. Un nouveau mécanisme du PNUD consacré expressément à la réalisation des objectifs de développement durable dans les situations de vulnérabilité a permis

d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, la planification du développement national et la coordination des donateurs en Gambie, au Libéria, au Mali, en République centrafricaine, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan. Conformément à la recommandation formulée dans mon rapport de 2018, 23 missions pluridisciplinaires de simplification, d'accélération et d'appui aux politiques ont été menées et ont permis d'appuyer l'utilisation de la prospective stratégique et d'outils de collecte de données ainsi que les examens nationaux volontaires dans des zones touchées par un conflit, de manière à ce que l'appui à la planification nationale aux fins de la réalisation du Programme 2030 soit intégré et tienne compte des risques de conflit.

24. Afin d'améliorer la cohérence entre les politiques et les activités menées au titre des trois piliers à l'appui des États Membres, je continue de promouvoir une meilleure utilisation, par les piliers Paix et sécurité et Développement, des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, tels que l'Examen périodique universel, les procédures spéciales et les organes conventionnels et leurs recommandations. À cet égard, je me félicite de la poursuite des efforts que fait le Conseil des droits de l'homme pour collaborer avec tous les piliers du système des Nations Unies de manière efficace et rationnelle, à l'appui des États Membres. Ces efforts renforcent le soutien apporté, à l'échelle du système des Nations Unies, à l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel et d'autres mécanismes et à leur prise en compte dans le cadre de l'action collective qui est menée pour accomplir des progrès en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable et la prévention des crises et contribuer ainsi au renforcement des mandats de promotion, de protection et de prévention du Conseil.

### **III. Appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix : direction des opérations, application du principe de responsabilité et capacités**

25. Ma détermination à améliorer la direction des opérations, l'application du principe de responsabilité et les capacités au sein du système des Nations Unies en vue de pérenniser la paix s'explique avant tout par mon intention d'aider les acteurs nationaux à améliorer la résilience de leurs capacités nationales. Il s'agit notamment de lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion ; de promouvoir les droits de la personne ; de rendre les institutions plus inclusives ; et de s'attaquer à d'autres facteurs de conflit qui compromettent la cohésion sociale et peuvent conduire à des conflits violents. Aux Philippines, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes ont aidé les acteurs nationaux à obtenir que soit adoptée la loi portant création de la nouvelle région autonome de Bangsamoro, mettant ainsi fin à un conflit vieux de quatre décennies. Cet engagement s'applique également à tous les hauts responsables œuvrant sur le terrain, y compris à celles et ceux qui sont mes représentants spéciaux et représentants spéciaux adjoints. Par exemple, dans la directive de planification sur les périodes de transition que j'ai publiée en février 2019, j'ai clairement énoncé les attentes considérables qui étaient les miennes à l'égard de mes représentants spéciaux et représentants spéciaux adjoints dans leur rôle de direction de la planification des transitions, en soulignant notamment qu'il importait qu'ils demandent au Gouvernement de l'État hôte de désigner un interlocuteur.

26. Je veille à ce que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mettant à profit le savoir-faire des organismes des Nations Unies résidents et non résidents, soient dotés des moyens nécessaires pour servir de plateformes d'analyse et de planification collectives. Les moyens relevant des piliers Paix et sécurité et

Droits de l'homme peuvent également servir à appuyer les discussions sur l'analyse, la planification et la programmation à l'échelle des pays, dans des contextes nationaux précis. Les conseillers et conseillères pour la paix et le développement jouent un rôle essentiel en s'assurant que les programmes des équipes de pays des Nations Unies tiennent compte des situations de conflit et soient étayés par des analyses de grande qualité. Des conseillers et conseillères pour les droits de la personne ou pour les questions de genre continuent d'être dépêchés à chaque fois que possible lorsque les pays hôtes en font la demande. Le Bureau de la coordination des activités de développement collaborera avec ses partenaires pour que soit assuré un appui aux fins notamment de la planification de la transition, de la consolidation de la paix et de l'amélioration de la collaboration s'agissant des activités menées dans les secteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix dans des pays précis, et, de manière plus générale, aux fins du renforcement de la capacité des bureaux régionaux à fournir un soutien analytique et programmatique.

27. La gamme de types d'appui intégré que les entités œuvrant dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix proposent aux responsables des missions ne cesse de s'élargir. Il peut notamment s'agir de la tenue de concertations régionales entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Bureau de la coordination des activités de développement et le pilier Paix et sécurité, et d'ateliers à l'intention des responsables du pilier Paix et sécurité sur l'évolution de leurs fonctions et responsabilités, notamment à l'égard de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Les entités sont de plus en plus nombreuses à offrir des formations relatives à l'analyse des conflits et à la pérennisation de la paix.

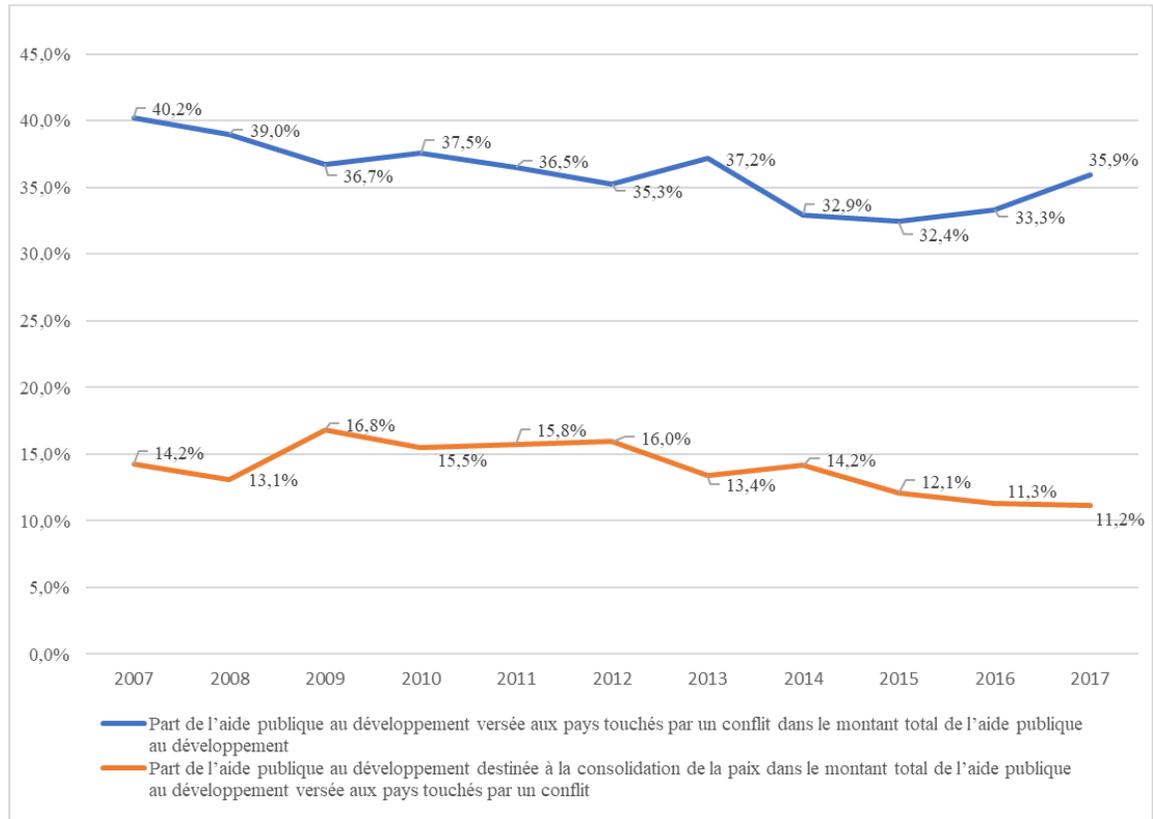
28. Le système continue d'accroître les moyens supplémentaires disponibles sur le terrain. Au Siège, les détachements de membres du personnel d'entités telles que l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et ONU-Femmes au Bureau d'appui à la consolidation de la paix permettent à l'ensemble du système de bénéficier des connaissances de spécialistes de la consolidation de la paix. La mise en place d'une filière de spécialistes vise à développer, à l'échelle du système des Nations Unies et de ses institutions partenaires, un bassin d'experts possédant des connaissances et une expérience spécialisée en ce qui concerne les secteurs de l'humanitaire et du développement et leurs liens avec la paix.

#### **IV. Financement de la consolidation de la paix**

29. En 2018, j'ai appelé votre attention à la fois sur le fait qu'il était urgent d'une part d'investir dans la prévention des conflits et, d'autre part, de nous assurer que des moyens financiers suffisants soient disponibles pour les pays qui sont déjà aux prises avec des conflits violents. Or bien que le montant total de l'aide publique au développement (APD) ait légèrement diminué en 2018, la part de l'APD (dans le montant total de l'APD) versée aux pays touchés par un conflit a cessé de diminuer en 2017, ce qui semblait indiquer une inversion de la tendance à la baisse observée depuis 10 ans. Toutefois, la part de l'APD destinée à la consolidation de la paix, dans le montant total de l'APD, a continué de diminuer. En chiffres absolus, des sommes plus importantes sont investies dans l'APD destinée à la consolidation de la paix, du fait d'une hausse des investissements dans les processus politiques et les fonctions de base des administrations, mais il est préoccupant de constater en revanche une stagnation du niveau des investissements dans la sécurité et la sûreté de base, l'état de droit et les droits de la personne. Le montant total de l'aide bilatérale allouée aux programmes axés en priorité sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les pays touchés par un conflit reste faible (de l'ordre de 5 %), malgré les

données indiquant une corrélation directe entre l'égalité femmes-hommes et la stabilité. Rien n'a changé à la question qui était présentée comme la plus préoccupante dans les résolutions jumelles de 2016 : la consolidation et la pérennisation de la paix exigent un financement suffisant, prévisible et durable. À l'heure actuelle, le financement des activités de consolidation de la paix est imprévisible, ponctuel et insuffisant pour permettre de s'attaquer aux causes profondes des conflits. De plus, l'ONU fait face à des problèmes de liquidités de plus en plus graves dans son budget ordinaire, une tendance qu'il est urgent d'arrêter et d'inverser. Les opérations de maintien de la paix se heurtent aussi à de fréquents problèmes de trésorerie qui obligent l'Organisation à différer le règlement de ses obligations à l'égard des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. J'ai présenté à l'Assemblée générale un ensemble de mesures visant à remédier à la fois aux problèmes de liquidités et aux problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire.

**Part de l'aide publique au développement destinée à la consolidation de la paix et versée aux pays touchés par un conflit, 2007-2017**



Source : Bureau d'appui à la consolidation de la paix, selon le Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques, base de données OECD Stat.

30. Dans mon rapport de 2018, à la demande des États Membres, j'ai proposé des mesures destinées à accroître le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, à le restructurer et à mieux hiérarchiser les priorités, au moyen notamment de contributions statutaires et volontaires. Je proposais notamment les options suivantes : l'allocation au Fonds pour la consolidation de la paix du solde de tous les fonds d'affectation spéciale du Siège restés inactifs pendant deux ans ou plus ; un engagement volontaire à verser l'équivalent de 15 % du montant final de l'exercice budgétaire complet d'une mission de maintien de la paix touchant à son

terme, aux fins du financement des activités de consolidation de la paix grâce à des projets existants ou à des fonds de financement commun, chaque année pour une période de deux ans après la fin du mandat de la mission ; le versement volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix des contributions statutaires non dépensées ; la prise de mesures pour s'assurer qu'un financement de base correspondant à 100 millions de dollars ou à environ 1 % symbolique de la valeur de l'ensemble des budgets d'opérations de paix des Nations Unies (missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales confondues) soit alloué annuellement au Fonds à partir des contributions mises en recouvrement au titre du budget de l'ONU. Pour l'exercice 2018/19, s'il avait été donné suite à ma recommandation concernant la mise en recouvrement au profit du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant équivalant à 15 % des économies réalisées lorsque le montant de l'enveloppe budgétaire globale approuvée pour les opérations de maintien de la paix diminue, sur la base d'un écart de 110 millions de dollars des États-Unis (entre 6,8 milliards en 2017/18 et 6,69 milliards en 2018/19,) on aurait pu dégager une contribution de 16,5 millions de dollars. N'importe laquelle de ces options, si elle était proposée par un État Membre, permettrait d'atténuer le déficit de financement et le manque de moyens pour financer les activités de consolidation de la paix et répondre aux besoins des pays dans ce domaine.

31. Les États Membres ont débattu du financement de la consolidation de la paix dans diverses instances, y compris la Commission de consolidation de la paix. Un petit nombre d'entre eux ont réagi favorablement à ma proposition concernant le versement de contributions volontaires à partir de fonds alimentés par des quotes-parts, y compris l'utilisation des soldes des budgets alloués au maintien de la paix. Je me réjouis à la perspective de continuer d'étudier ces possibilités avec les parties intéressées et je continue d'encourager les États Membres à apporter un appui financier aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies. À l'égard de quatre des options de financement que j'ai proposées en 2018, les progrès réalisés sont encore modestes.

32. Pour les recommandations qui relèvent de ma prérogative, je suis allé de l'avant, de manière à pouvoir répondre à d'importants besoins en matière de financement. Dans le système des Nations Unies pour le développement, j'ai pris des mesures pour renforcer les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'aider les États Membres à planifier et à financer leurs plans nationaux de réalisation des objectifs de développement durable. Il s'est agi notamment de nommer des économistes et des coordonnateurs et coordonnatrices des questions de développement (partenariats et financement du développement). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposeront de trois principaux mécanismes de financement à exploiter à l'appui de l'action des équipes de pays des Nations Unies dans les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix : le Fonds central pour les interventions d'urgence, le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix, respectivement. Comme prévu dans le pacte de financement, j'ai collaboré avec les États Membres pour que l'accent soit davantage mis sur les fonds de financement commun interinstitutions et les fonds thématiques propres aux institutions, ce qui devrait susciter l'utilisation d'autres ressources de qualité. La contribution du Fonds pour la consolidation de la paix aux objectifs de développement durable est aussi significative ; selon les analyses, au cours de la période 2015-2018, 83 % des investissements du Fonds ont été consacrés à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris de l'objectif 10, relatif à la réduction des inégalités ; de l'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes ; de l'objectif 4 relatif à une éducation de qualité ; et de l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et aux institutions inclusives.

33. Je compte tout faire pour que l'Organisation des Nations Unies communique de manière plus transparente et plus claire sur la manière dont elle gère les ressources qui lui sont confiées et les résultats qu'elle obtient. En matière de consolidation de la paix, les organismes des Nations Unies cherchent toujours à réduire la fragmentation des différents instruments de financement et en améliorer la cohérence et la coordination. J'ai d'ailleurs entrepris à cette fin de créer un tableau de bord du financement de la consolidation de la paix.

34. L'affectation de ressources provenant des budgets statutaires des missions de maintien de la paix aux activités programmatiques établies à l'appui de la consolidation de la paix demeure un outil essentiel pour la conduite d'activités de consolidation de la paix dans les domaines prescrits, comme le déminage, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et la stabilisation des communautés. Les ressources demandées au titre des activités programmatiques des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19 s'élevaient à 190 millions de dollars, dont environ 120 millions de dollars pour les programmes de lutte antimines. Les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes servent à financer les interventions de consolidation de la paix effectuées par les missions, seules ou en conjonction avec des organismes, fonds ou programmes des Nations ou d'autres partenaires, afin de renforcer leur capacité à traiter les priorités communes en matière de consolidation de la paix. Le financement des activités relatives aux programmes s'est révélé particulièrement utile, pendant les phases de transition des missions des Nations Unies, pour éviter les manques à financer après le retrait d'une mission. Le budget révisé de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 (A/73/488) a innové en prévoyant l'affectation de 15 millions de dollars au transfert de tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. J'encourage les États Membres à continuer d'appuyer ce type d'approches novatrices, qui contribuent à la consolidation des gains réalisés par les pays en matière de paix et de sécurité pendant la période de présence d'une opération de maintien de la paix sur leur territoire.

35. Le Fonds pour la consolidation de la paix vient compléter le financement des programmes issu des contributions statutaires. On peut citer comme exemple la progressivité stratégique du soutien apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix pour compléter un financement dans le cadre des programmes d'un projet transfrontalier de consolidation de la paix entre la Côte d'Ivoire (où la mission de maintien de la paix a réduit ses effectifs en 2017) et le Libéria (où la mission a pris fin en 2018). En 2018, le Fonds pour la consolidation de la paix a mis en place un guichet de transition qui contribue au respect de ma nouvelle directive de planification concernant les processus de transition, atténuant les effets de la chute de l'appui financier en s'étalant sur une période de deux ans avant et cinq ans après le retrait des effectifs de la mission. Compte tenu de la croissance exponentielle de la demande, il est prévu dans le prochain plan stratégique du Fonds qu'au moins 40 % de ses financements soient consacrés aux situations de transition.

36. Je réaffirme qu'il est impératif de veiller à ce que le financement de la transition après les missions tienne compte des besoins en matière de consolidation de la paix identifiés que l'analyse conjointe des risques aura permis d'identifier. Avec l'appui du Fonds, qui a joué un rôle de catalyseur, des fonds de financement communs ont été lancés avec succès et sont alimentés au niveau des pays, par exemple en Colombie, en République démocratique du Congo, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Somalie. Dans des cas comme le Libéria, où le Fonds pour la consolidation de la paix demeure le seul contributeur au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour le Libéria, j'insiste sur le fait qu'il est indispensable de pouvoir compter sur le soutien des donateurs pour que ces fonds puissent avoir l'effet souhaité. Au Libéria, le versement volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix des contributions

statutaires au budget de maintien de la paix qui n'ont pas été dépensées aurait pu représenter un montant supplémentaire de 11,6 millions de dollars pour financer la transition. Par ailleurs, l'engagement volontaire à verser l'équivalent de 15 % du montant final de l'exercice budgétaire complet de la Mission des Nations Unies au Libéria (116,95 millions de dollars) à des projets existants de consolidation de la paix ou à un fonds de financement commun au niveau du pays, chaque année pour une période de deux ans après la fin du mandat de la mission, comme je le recommandais en 2018, représenterait pour le Libéria un montant de 17,5 millions de dollars par an pendant deux ans. En ce qui concerne l'accompagnement de la transition au Darfour en particulier, j'encourage les États Membres à envisager la possibilité de s'engager volontairement à verser aux projets existants de consolidation de la paix ou à un fonds de financement commun au niveau du pays l'équivalent de 15 % du montant final de l'exercice budgétaire complet de la mission de maintien de la paix touchant à son terme, pour chacune des deux premières années suivant la fin du mandat de la mission.

37. En 2018, le Fonds pour la consolidation de la paix a débloqué plus de 183 millions de dollars pour des projets menés dans 40 pays. Le Fonds s'est investi dans des pays où il ne l'avait jamais fait jusque-là mais où les évolutions politiques ont ouvert de nouvelles perspectives, notamment au Congo, en Éthiopie, au Lesotho, au Nigéria, au Togo, en Tunisie et au Zimbabwe, et trois nouveaux pays ont été admis au bénéfice d'un financement : le Burkina Faso, El Salvador et la Gambie. La région du Sahel demeure l'une des priorités du Fonds, et le montant des ressources affectées au Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel est passé de 58 millions de dollars en 2017 à 65,7 millions de dollars. Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai souligné qu'il fallait que soit opéré un « bond de géant » dans l'appui financier apporté au Fonds – dans l'idéal sous forme de ressources non affectées et pluriannuelles –, car celui-ci a un rôle central à jouer pour donner une place prépondérante à la prévention grâce à des stratégies transversales. Les États Membres ont répondu à mon appel par une augmentation de 85 % de la capitalisation du Fonds sur les deux dernières années et par un certain nombre de contributions pluriannuelles. Mais si ces tendances sont encourageantes, ce n'est pas le bond de géant que j'appelais de mes vœux.

38. Le Fonds pour la consolidation de la paix va continuer à dépasser l'objectif que j'avais fixé pour que 15 % des investissements soient affectés à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes, compris comme un enjeu principal de la consolidation de la paix. En effet, ce pourcentage a atteint 40 % en 2018 – une première, tous fonds des Nations Unies confondus. Grâce à l'appel annuel spécial, l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des sexes, organisé par le Fonds pour la consolidation de la paix en partenariat avec ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population, une part importante du nombre croissant de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix a trait à l'adoption de démarches novatrices en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Fonds pour la consolidation de la paix reste le fonds de financement commun avec l'éventail le plus large d'entités bénéficiaires (plus de 40 actuellement), et c'est l'un des rares fonds de financement commun qui permettent des transferts directs aux organisations de la société civile et aux gouvernements. De nouvelles consignes concernant la budgétisation sensible au genre, ainsi que des programmes concernant les jeunes et la consolidation de la paix, sont en cours d'élaboration à l'intention des demandeurs et des bénéficiaires. Le Fonds mettra bientôt en place un nouveau système de communication de l'information et de gestion des connaissances pour renforcer encore la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'efficacité.

39. Au-delà des partenariats traditionnels, je continue à chercher des modes de financement novateurs pour la consolidation de la paix : contributions émanant de particuliers, de fondations et d'organisations confessionnelles, obligations, génération de recettes fiscales, partenariats avec des entreprises ou encore

financements mixtes. Entre autres initiatives prometteuses, une formule de financement mixte a été adoptée en Colombie pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans des zones touchées par le conflit. J'encourage toujours les États Membres à envisager des moyens novateurs de financement des activités de consolidation de la paix.

40. Lors de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui s'est tenue en mars 2019, j'ai pu constater que la coopération Sud-Sud contribue de manière notable à la consolidation et à la pérennisation de la paix, comme il est souligné dans le rapport intitulé « South-South in Action : South-South and Triangular Cooperation on Peace and Development », publié par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Les échanges de connaissances entre les pays qui s'autodéfinissent comme des États fragiles ont été favorisés par le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles.

## **V. Partenariats en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix**

41. Les partenariats stratégiques avec des organisations régionales et sous-régionales demeurent une priorité de l'Organisation. J'ai convoqué à New York, en juin 2018, un dialogue interactif de haut niveau avec les organisations régionales et d'autres organisations qui agissent dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales. Les participantes et participants ont eu un échange de vues fructueux sur les problèmes mondiaux liés à la paix et à la sécurité, notamment à la consolidation et à la pérennisation de la paix, et des mesures concrètes permettant de renforcer la coopération et la coordination, en particulier sur le terrain, ont été identifiées.

42. À cet égard, les missions politiques spéciales régionales en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Asie centrale continuent d'organiser régulièrement des échanges thématiques intergouvernementaux avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi que de renforcer les activités conjointes d'analyse, de planification et de pérennisation de la paix. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ont apporté leur soutien à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale afin de renforcer la capacité opérationnelle du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale en recensant les capacités institutionnelles des mécanismes de prévention des conflits. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a mis au point des mécanismes facilitant l'échange d'informations, la coordination des activités et l'adoption d'approches conjointes avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

43. À la faveur du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine approfondissent leur partenariat, comme le montre par exemple la tenue, en octobre 2018, de l'atelier sur la mise en œuvre du Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit au Sahel. L'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes », destinée à promouvoir la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, constitue elle aussi une entreprise d'une importance capitale. L'adoption d'une démarche régionale a également permis au Fonds de mettre en place des partenariats avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

44. La Commission de consolidation de la paix renforce ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment en organisant un dialogue annuel avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. J'encourage la Commission à explorer de nouvelles possibilités de partenariat avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et le secteur privé.

45. Comme indiqué dans mon rapport de 2018, les sept engagements de mon Plan d'action pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la consolidation de la paix, qui doivent permettre d'accomplir plus rapidement des progrès en ce qui concerne la participation des femmes à la consolidation de la paix, sont en cours de révision pour tenir compte des réformes en cours et de l'attachement de l'Organisation à la pérennisation de la paix. Le plan d'action révisé sera en adéquation avec le nouveau dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les femmes et la paix et la sécurité afin d'améliorer la communication de l'information en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans les activités de consolidation de la paix.

46. En 2018, c'est avec satisfaction que j'ai pris note de l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité intitulée « Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité » (A/72/761-S/2018/86) et de la deuxième résolution du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité [résolution 2419 (2018)], dans laquelle le Conseil me demandait de lui présenter un rapport sur l'application de cette résolution et de la résolution 2250 (2015). En septembre 2018, j'ai lancé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, Jeunesse 2030, dont l'une des priorités est la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience. Jeunesse 2030 contient des engagements forts en faveur du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et je compte sur la collaboration des États Membres pour que nous puissions ensemble donner suite aux recommandations figurant dans les deux résolutions. Quatre nouveaux projets dans les Balkans occidentaux, par exemple, ont pour objectif de donner aux jeunes l'occasion de faire entendre aux responsables leurs points de vue sur les politiques qui façonneront l'avenir de la région. J'invite les États Membres à considérer comme une priorité la mise en place de coalitions nationales avec les organisations de consolidation de la paix dirigées par des jeunes et à adopter des plans d'action pour veiller à la bonne application des résolutions et pour permettre la participation réelle des jeunes artisans de la paix et de leurs organisations aux processus et programmes nationaux de paix et de sécurité.

47. Je m'efforce toujours de veiller à la concrétisation du Cadre de partenariat pour les situations de crise conclu en 2017 entre l'ONU et la Banque mondiale. En septembre 2018, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont mis en place un Comité directeur mixte ONU-Banque mondiale pour les situations de crise, destiné à fixer les priorités annuelles et à suivre leur mise en œuvre, qui est co-présidé par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et par le Directeur principal du Groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a renforcé sa capacité de gestion de partenariats avec le Groupe de la Banque mondiale et, à la suite d'une initiative pilote lancée en 2017 au Cameroun, en Guinée-Bissau, au Pakistan, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan et au Yémen, il a créé un Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de prêter concours aux équipes de pays des Nations Unies.

48. En application des conclusions de l'étude de référence réalisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, intitulée

« Chemins pour la paix : approches inclusives pour la fin des conflits violents », l'Organisation et la Banque mondiale ont travaillé ensemble en Guinée, au Népal, au Niger et au Tadjikistan au déploiement du guichet secondaire du Mécanisme d'atténuation des risques de l'Association internationale de développement et le Fonds a lancé des projets en Tunisie et au Zimbabwe. En février 2019, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont réuni à Dakar, au Sénégal, les directeurs et directrices et responsables de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'occasion du tout premier dialogue de haut niveau sur la prévention et la pérennisation de la paix.

49. Un élément majeur de ce travail a consisté dans un changement d'orientation initié par le Groupe consultatif de haut niveau sur les évaluations communes pour le relèvement et la consolidation de la paix, créé en 2016 par l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale pour appuyer l'adoption d'une démarche normalisée et internationalement reconnue aux fins de l'identification des causes profondes et des effets des conflits et des crises, et aider les gouvernements à élaborer une stratégie visant à donner la priorité aux activités de relèvement et de consolidation de la paix. En 2018, des évaluations communes pour le relèvement et la consolidation de la paix ont été réalisées au Cameroun à la demande du Gouvernement ; au Zimbabwe, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont mené une évaluation conjointe afin d'appuyer la transition politique. Face aux difficultés de plus en plus nombreuses qui étaient rencontrées pour mener à bien une initiative de pérennisation de la paix à l'échelle du système, l'Organisation des Nations Unies a envoyé une mission intégrée, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin d'examiner les moyens d'apporter un appui plus efficace à l'initiative au Burkina Faso.

50. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale continuent à travailler conformément à leurs missions institutionnelles respectives dans le secteur de la sécurité. En 2018, deux examens des dépenses publiques ont été entrepris, pour la Gambie et la Guinée-Bissau, et une aide conjointe a été apportée à la Somalie aux fins de la réforme de la gestion des finances publiques dans le secteur de la sécurité. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont mieux coordonné leurs activités à l'appui des fonctions gouvernementales essentielles dans les situations de crise, sous les auspices de la plateforme interinstitutions des Nations Unies sur le renforcement des fonctions gouvernementales essentielles dans les pays fragiles ou touchés par des conflits et, en 2018, elles ont finalisé un outil de diagnostic commun, destiné à faciliter l'évaluation des institutions gouvernementales, de la fonction publique, des administrations locales, des services de gestion des finances publiques, des organismes de coordination de l'aide et des institutions du secteur de la sécurité.

51. D'autres institutions financières internationales ont également fortement contribué à la réduction des risques pluridimensionnels. La stratégie de la Banque africaine de développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-2019) et ses initiatives pour mener à bien ses cinq priorités institutionnelles dans 10 000 communautés en situation de fragilité en 1 000 jours, en partenariat avec des acteurs tels que le PNUD, sont la preuve de l'ampleur des possibilités dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour intensifier ces partenariats. La Banque islamique de développement intensifie elle aussi son travail dans ce domaine, en collaborant avec le PNUD dans le cadre du développement de sa politique de lutte contre la fragilité et de renforcement de la résilience et en appliquant celle-ci dans plusieurs pays.

52. Dans mon rapport de 2018, j'ai préconisé l'adoption de principes directeurs pour une mobilisation communautaire en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Un groupe de travail conjoint Organisation des Nations Unies-société

civile est en train d'élaborer des principes directeurs pour l'ensemble du système des Nations Unies relatifs à la mobilisation communautaire pour les opérations de paix et les équipes de pays des Nations Unies. Les entités des Nations Unies seront invitées à suivre ces principes directeurs dans l'élaboration et le renforcement des stratégies de mobilisation communautaire, en consultation avec les parties prenantes nationales et locales, en particulier les groupes de jeunes et de femmes. Ces stratégies pourraient porter essentiellement sur le renforcement des capacités et de l'aide financière et sur la diffusion de bonnes pratiques.

## VI. Conclusion

53. En 2018, j'ai présenté un ensemble de 42 recommandations, souvent audacieuses et ambitieuses, afin d'aider les États Membres et les organismes des Nations Unies à respecter l'engagement qu'ils ont pris de consolider et de pérenniser la paix. Le présent rapport d'étape donne une première indication des progrès que nous avons accomplis : nous avons bien avancé pour la grande majorité des recommandations, mais pas sur celles, primordiales, qui ont trait à l'obtention d'un financement suffisant pour la consolidation de la paix. J'engage les États Membres à veiller à ce que des progrès soient accomplis dans ces domaines également à l'appui de nos efforts collectifs en faveur du modèle de pérennisation de la paix dans son ensemble.

54. Conformément à la résolution [72/276](#) de l'Assemblée générale et à la résolution [2413 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, je soumettrai un rapport détaillé à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, en lien avec le prochain examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, axé sur la poursuite de la mise en œuvre des résolutions jumelles adoptées en 2016 (la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité) et sur la mise en œuvre des recommandations et propositions qui ont par la suite été formulées. Dans mon rapport de 2020, j'exposerai en détail les effets et les résultats des efforts conjoints de la communauté internationale, en particulier sur le terrain. J'examinerai également de manière critique les domaines dans lesquels il n'y a pas eu de progrès, ou très peu, pour déterminer à la fois s'il est nécessaire que moi-même ou les États Membres prenions des engagements supplémentaires et pour documenter l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

---